

Maroc #Inclusion #Economic #Women #Femmes #Economique

lundi 31 octobre 2022

Avec un score de 38.1, le Royaume du Maroc occupe le rang 48 dans le classement continental de l'indice de l'égalité du genre en Afrique.

[Edition 2020 | 48/54](#)

1- Indicateurs généraux

Population totale 2016 (en Millions)	34.8	Population Féminine (%)	50.5	Revenu National par Population 2015 (\$ EU)	3 040
---	-------------	----------------------------	-------------	--	--------------

2- Avancées réalisées

2.1. Sur le plan juridique

Le Maroc est l'un des pays africains disposant d'un grand nombre d'instruments juridiques en matière de protection et de promotion des droits économique des femmes :

- Au Maroc, la loi garantit la non-discrimination sexuelle en matière d'emploi ;
- Il existe une législation spécifique portant sur le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.
- La loi impose une rémunération égale entre les sexes pour un travail de valeur égale ;
- La loi interdit aux employeurs, le licenciement des employées enceintes ;
- Les dispositions législatives prévoient un congé de maternité payé d'au moins 14 semaines pour les femmes ;
- La loi interdit aux institutions financières, toute forme de discrimination basée sur le genre en matière d'accès au crédit ;
- Les femmes au même titre que les hommes ont des droits de propriété égaux sur les biens immobiliers ;
- La législation marocaine (Constitution de 2011(Art 19, 30 et 146), la loi organique n°27-11 sur la Chambre des représentants (Art 23 [2]) et la loi n°59-11 sur l'élection des membres des conseils des collectivités locales (Art 76, 77 et 143)), reconnaît la représentation politique des femmes et leur participation à la vie politique, et fixe les contours du mécanisme qui régit le quota sur les listes électorales.

2.2. Sur le plan économique

- Les femmes représentent 26,4% des 12 511 000 personnes constituant la population active du Royaume.
- Le taux d'Entreprises avec une participation des femmes dans la propriété, est estimé à 31,3% (2013).
- Par ailleurs, seulement 4,3% des entreprises sont dirigées par les femmes (2013).
- Le taux de bancarisation chez les Femmes âgées de 15 ans et plus est de 16,7%, contre 41,1% chez les hommes (2017).

3- Défis à relever

- Approximativement, 62,8% des emplois exercés par les femmes sont estimés vulnérables contre 44,4% pour les hommes (2018).
- Le chômage touche environ 10,4% de femmes, contre 8,6 d'hommes (2018).
- Près de 4,4% des femmes actives âgées de 15ans et plus, sont touchées par la pauvreté, contre 4,1% d'hommes de la même tranche d'âge (2007).
- Le ratio d'égalité salariale entre les femmes et les hommes, pour un travail similaire est de 4,59, avec 7 comme score de l'égalité pleine (2020).

Bibliographie

Indice de l'égalité du genre en Afrique 2015